

# Vers une guerre entre les générations ?

par Valérie BORY,\* Lausanne

*La baisse tendancielle des actifs, son corollaire, le vieillissement de la population, ainsi que le creusement des inégalités donnent lieu à des solutions qui risquent de dresser les aînés contre la société. A l'OCDE comme en Suisse, des économistes dessinent des solutions sur le papier, qui se heurtent au démenti de la réalité. «Faire payer les vieux» sera-t-il le nouveau grand débat politique ?*

**D'**ores et déjà, le titre des 42<sup>e</sup> Rencontres jeunesse et économie à Chaumont, à fin novembre, donnait le ton : *La Suisse, un pays (de) vieux ?* «Si j'avais pris garde au titre, je ne serai pas venue», s'exclame, répondant à l'énoncé provocateur, Angeline Fankhauser, ancienne conseillère nationale, invitée à prendre la parole.

Cette dynamique grand-mère, qui a porté la première au Parlement la revendication de Pro Familia Suisse (une allocation mensuelle unifiée par enfant), fait aussi avancer la cause des aînés au sein des Panthères grises de Bâle - inspiré de certains mouvements américains d'aînés en colère. A Bâle, le mouvement aux cheveux gris a obtenu que les marchepieds des bus soient praticables aussi pour les personnes âgées. Mais c'est dans le Conseil suisse des aînés (CSA) que cette ancienne députée se montre particulièrement pu-gnace aujourd'hui.

Ce nouveau lobby, voulu par le Conseil fédéral pour unifier la voix des associations de retraités et d'aînés dans notre pays, a sa charte, dont le premier point consiste à défendre leur dignité et, plus généralement,

à «améliorer l'image des aînés dans l'opinion publique». Faisant un pas de plus, le CSA combat les ségrégations dont sont victimes les personnes âgées en Suisse. Ainsi, il a déposé une plainte au Conseil d'Etat bernois contre une décision approuvant le règlement communal de Madiswil, qui introduit une limite d'âge en matière d'éligibilité, et a obtenu gain de cause : le canton de Berne a décidé de légiférer pour éviter dans l'avenir pareilles discriminations.

De même, le CSA proteste contre la proposition des caisses maladie, dont il conteste le présumé financier (coûts/prestations), d'augmenter les primes d'assurance des personnes de plus de 50 ans. «Les personnes à la retraite ne veulent plus être perçues en priorité comme un facteur de coûts, ni comme une charge et encore moins comme un danger. Il faut cesser de nous médicaliser constamment. On sait très bien qu'il n'y a pas plus de 15 % de personnes de plus de 80 ans qui doivent entrer dans un EMS. Je trouve que la presse utilise les vieux d'une façon populiste. On commence à fustiger ces vieux riches qui ne sont pas solidaires», réagit A. Fankhauser.

\* Journaliste, licenciée en sciences politiques.

La coprésidente du CSA pense qu'il y a actuellement une tendance à «dissocier les problématiques ; c'est le cas quand on veut taxer les plus de 50 ans.» Olivier Taramarcas, de Pro Senectute Vevey, renchérit : «Nous courons le danger de considérer la valeur d'un individu en termes uniquement économiques. On tend vers une *market democracy* (une démocratie de marché).» Autrement dit, en sectorisant les problèmes selon les groupes de population, on déconstruit un édifice social solidaire.

«J'ai l'impression que ma génération est de trop partout. Quand nous étions gosses, on remplissait les écoles ; la pilule n'existait pas. En sortant de l'école, trop de jeunes voulaient faire des apprentissages : c'était aux filles de laisser la place aux garçons. Comme femmes, on a fait trop d'enfants ; ce sont ceux qui vont arriver dans une AVS problématique. Nous avons soutenu nos parents, avec des salaires modestes ; aujourd'hui, nous aidons nos enfants face au durcissement des conditions économiques et nous gardons leur progéniture (...) Maintenant, on nous reproche d'avoir bien cotisé et on nous dit : "vous avez trop, répartagez !" D'accord pour la solidarité, mais pas en fonction d'une limite d'âge : en fonction du revenu.»

Pour Angeline Fankhauser, ceux qui veulent taxer les personnes âgées ou les pousser à un bénévolat généralisé, selon certaines propositions figurant dans le *Pacte intergénérationnel*,<sup>1</sup> veulent démonter une forme d'Etat social. «On doit faire un pacte de société, pas un pacte intergénérationnel. Il y a des jeunes riches et il y a des vieux pauvres. Si on continue comme cela, les vieux vont se montrer et gare à la bagarre !»

Les analystes eux se basent sur les chiffres, et quand les chiffres font défaut, les faits et les projections à long terme sont plutôt inquiétants.

L'endettement de l'Etat, des cantons et des communes approche le seuil limite des 60 % du PIB fixé dans l'U.E. En plus, en matière d'AVS, on table sur des rentes versées aux futurs retraités à partir d'un financement des actifs et futurs actifs, qui forcément fait encore défaut. Peter Balaster, analyste au Secrétariat d'Etat à l'économie suisse (le Seco), rappelle qu'il s'agit là d'une dette implicite.

Outre ces dettes réelles et potentielles, le vieillissement démographique semble menaçant. Il sera encore fortement accentué avec l'arrivée à la retraite (entre 2005 et 2035) des générations issues des périodes de guerre et de l'après-guerre.<sup>2</sup> Selon la Fondation Avenir Suisse (une émanation de la grande économie), qui a travaillé sur plusieurs projections, la population âgée de 20 à 39 ans décroît dans tous les



scénarios, même dans celui qui tient compte d'une plus forte migration. Les personnes âgées de 40 à 64 ans vont encore voir leur effectif augmenter au cours des dix prochaines années, puis diminuer de manière continue.

Devant cette tendance au vieillissement des populations, qui touche tous les pays d'Europe, mais avec de grosses différences régionales, les analystes peignent le diable sur la muraille. Indûment, selon le démographe Pierre Gilliland : «C'est vrai, la proportion des personnes âgées et notamment des grands vieillards augmente ; nous aurons donc des frais de santé supplémentaires, qui devront être couverts par des cotisations ou des impôts additionnels ; il faudra engager du personnel soignant, aussi dans les EMS. De manière générale, la proportion des personnes actives, cotisantes, diminue constamment. En 1950, il y avait six personnes potentiellement actives par rapport à une personne à la retraite. On est maintenant à quatre personnes actives pour un retraité. Et vers 2040, ce sera deux personnes et demi pour un retraité.

»Mais si le vieillissement de la population va se poursuivre, n'oublions pas que la croissance économique aussi ! Je le dis souvent et cela étonne : la quote-part des dépenses pour la santé par rapport au PIB a certes triplé (on est passé de 3,5 - 4 % à 11 %), mais le PIB, lui, a quadruplé.» Ainsi, pour Pierre Gilliland, «malgré le ralentissement économique, il n'y a aucune raison de penser qu'on ne va pas continuer à avoir une croissance économique. Aujourd'hui, 1 % de croissance représente l'équivalent en francs de 4 % en 1950. De plus, le vieillissement va pousser à recourir au progrès technique» (réd. donc à une productivité accrue).

La grande peur de l'effritement des retraites amène à une solution toute simple - trop pour être honnête - prolonger encore l'âge de la retraite et même faire travailler les retraités ! L'OCDE préconise 67 ans.

Quant à l'emploi des travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite, il s'appelle quatrième pilier dans les pays anglo-saxons.

En Suisse, une partie de la population travaille certes encore après l'âge légal (plus de 70000 personnes) à temps plein ou partiel. Les 82 % de ces actifs sont cependant des indépendants. Un indépendant n'a pas la même motivation à continuer de faire vivre son entreprise qu'un salarié. Les salariés, eux, le veulent-ils ? Les personnes ayant atteint l'âge de la retraite à une certaine date se sont vues demander si, face à une offre intéressante, elles seraient disposées à retourner au turbin. Près de 30000 Suisses et 28000 Suissesses n'auraient pas refusé une telle activité (*La Vie économique*, 9/2002).

## Préretraite ou chômage

Travailler plus longtemps soulève pourtant comme une légère contradiction. Si l'Etat social craint le manque de cotisations AVS, les entreprises n'en ont cure et licencient. Deux logiques contradictoires dont on peut se faire une idée en lisant *La Vie économique*. Celle-ci présente, à six mois d'intervalle, le point de vue des entreprises, justifiant les licenciements des personnes âgées, puis celui de l'Etat, ne craignant pas de passer pour une girouette. C'est que les économistes sont victimes d'analyses à court terme. Leur nouvelle préoccupation est dorénavant la suivante : «Le vieillissement démographique (...) ainsi que la tendance de la population à partir en retraite anticipée compromettent le système étatique d'assurance vieillesse» (*La Vie économique* 09/2002). Et : «L'emploi (facultatif) des travailleurs ayant dépassé l'âge légal de la retraite doit devenir un objectif prioritaire de la politique sociale et économique.»

C'est là le souci de l'Etat. La réalité est autre : un tiers des actifs occupés en Suisse quitte le marché de l'emploi au minimum un an avant l'âge légal ! Si l'aspiration à la re-

traite anticipée s'est développée, il faut préciser que bien souvent elle n'est pas adoptée volontairement. Le chômage des plus de 50 ans obéit encore à une politique cynique où le calcul rendement/salaire prime. A 50 ans et plus, on a trois fois plus de «chance» de se retrouver chômeur en fin de droit.<sup>3</sup> Quant aux préretraites, les entreprises les encouragent puisqu'«il apparaît plus avantageux de verser à un travailleur âgé une indemnité ou une rente que de l'employer jusqu'à l'âge légal avec un salaire excédant sa capacité productive.» Sans parler des cotisations LPP qui augmentent avec l'âge. On peut se demander pourquoi l'expérience et les connaissances acquises pendant une vie de travail ne sont pas prises en compte. Parce que la «culture d'entreprise», concept déjà dépassé, ne correspond plus à la volatilité nécessaire aux comportements économiques changeants des grandes entreprises.

### Un discours conjoncturel

Pour Pierre Gilliland, prolonger l'âge de la retraite alors que par ailleurs l'économie licencie les personnes d'un certain âge est un discours «purement conjoncturel et qui ne met pas en relation les événements». De plus, il trouve que «65 ans, c'est bien assez âgé pour s'arrêter, quand on a derrière soi 40 à 45 années d'activité économique. Il se produit une usure, qu'on le veuille ou non.» Ceux qui veulent résoudre le problème des cotisations prônent généralement soit la diminution des retraites, soit l'augmentation des cotisations, soit le travail au-delà de l'âge légal actuel. «Les économistes oublient de prendre en compte la croissance économique. Parce qu'ils trouvent que de toute façon, le social coûte trop cher !» Mieux vaudrait donc reporter le problème sur les individus-travailleurs que sur l'Etat social.

Mais si l'Etat social s'est endetté, il faut considérer la part du chômage. «Il y a eu

certes une forte augmentation des dépenses en matière d'assurances sociales, notamment entre 1990 et 1994, mais on oublie qu'elle est due, entre autres, aux licenciements et autres plans sociaux. Le chômage a passé d'un demi-milliard de francs en 1990, à 7 milliards en 1993.»

Cependant, un retournement se produit. On réengage les seniors. En Finlande par exemple, où le gouvernement a voté un programme encourageant l'emploi des personnes âgées, 20000 personnes cumulaient en 2000 un temps partiel avec une partie de leurs rentes. Au Danemark, on favorise la rente anticipée combinée avec un temps partiel, et 60 % des entreprises mènent une politique de recrutement axée sur les seniors. En Angleterre, il ne peut plus y avoir de limites d'âge sur les offres d'emploi et le gouvernement cherche à encourager le travail jusqu'à 65 ans et plus par des programmes de formation destinés aux employés «âgés». C'est ce qui ressort d'une étude d'Avenir Suisse, qui privilégie la solution du temps partiel après la retraite.

En Suisse, par contre, les entreprises continuent de se débarrasser des travailleurs avant la retraite et parfois même s'en vantent. Ces contradictions sont le reflet d'une société qui a laissé le politique s'effacer devant l'économie.

V. B.

<sup>1</sup> J.-P. Fragnière, Ch. Lalive d'Epinay, H.-M. Haggmann, *Vieillir en Suisse*, Rapport de la Commission fédérale de la vieillesse, Berne 1995 ; et Guy Bovet, *Un nouveau pacte intergénérationnel : réflexions autour de sa faisabilité*, Pro Senectute Vaud, Yverdon 1996. Cf. aussi J.-F. Bickel, *Citoyenneté et nouveau pacte entre les générations*, in **choisir** n° 509, mai 2002, pp. 22-26.

<sup>2</sup> Office fédéral de la statistique, in *La Vie économique* 3/02, publication du Seco.

<sup>3</sup> *La situation des chômeurs en fin de droit*, Réalités sociales, Lausanne 1996.